



## Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Clain

Compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2014  
à Poitiers

### Présents

#### *Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux*

M. Guy GRATTEAU	Etablissement Public du Bassin de la Vienne
M. Yves GARGOUIL	Conseil général de la Vienne
M. Maurice RAMBLIERE	Conseil général de la Vienne
M. Laurent LUCAUD	Grand Poitiers
Mme Françoise MICAULT	SIVEER
M. Henri RENAUDEAU	Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Pallu
M. Philippe BELLIN	Syndicat Mixte du Clain Sud
Mme Marie LEGRAND	SMAC
M. Jean-Claude BOUTET	Commune de St Georges les baillargeaux
M. Michel MALLET	Commune de Quincay
M. Gérard SAINT LAURENT	Commune de Ménigoute
M. Gilbert QUESNE	Commune de Hiesse

#### *Collège des usagers*

M. Laurent LAMBERT	Chambre d'agriculture de la Vienne
M. Jean-Luc AUDE	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
M. Rodolphe BUJON	Association des Irrigants de la Vienne
M. Gilles MORISSET	Association des irrigants des Deux-Sèvres
M. François CROUIGNEAU	FR CIVAM
M. Dominique REANT	Comité Départemental du Tourisme
M. Guy ARNOUX	Fédération de la pêche et de la protection des milieux aquatiques des Deux-Sèvres
M. Roland CAIGNEAUX	Vienne Nature
M. François-Marie PELLERIN	Deux-Sèvres Nature Environnement
M. Serge RIVET	UFC Que Choisir
M. Louis GORRY	Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Vienne

#### *Collège de l'Etat*

Mme Morgan PRIOL	DDT de la Vienne
M. Daniel GILARDOT	ARS Poitou-Charentes
M. Côme DURAND	DREAL Poitou-Charentes
M. Christian BROUSSE	DREAL Poitou-Charentes - Service de Prévision des Crues Vienne Thouet
Mme Séverine FARINEAU	Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. Jean-François LUQUET	ONEMA
M. Francis BICHOT	BRGM

### Excusés

M. Dorick BARILLOT	Conseil général des Deux-Sèvres
M. Jean-Claude MAZIN	Conseil général des Deux-Sèvres
M. Michel GODET (Mandat)	SIVEER
M. Rémy MARCHADIER	Commune des Roches Prémaries Andillé
M. Philippe ALBERT (Mandat)	Syndicat mixte des eaux de Gâtine
M. Frédéric NADAL (Mandat)	DDT des Deux-Sèvres
DDT de la Charente	

→ 33 membres de la CLE présents ou représentés (3 mandats) sur 52.

#### Cellule d'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Clain

Hôtel du Département - Direction de l'Environnement et de l'Agriculture  
Place Aristide Briand BP 319 86008 POITIERS CEDEX  
Tél : 05 49 55 87 45 – Fax : 05 49 61 13 40 – Mail : hetienne@cg86.fr

### Personnes non membres de la CLE également présentes

M. Cédric CHAT	SIAH de la Pallu, Technicien
Mme Hélène ETIENNE	Conseil général de la Vienne – DEA, Animatrice du SAGE Clain
Mme Bénédicte NORMAND	Conseil général de la Vienne – Directrice de l'environnement et de l'agriculture
M. Vincent BLU	Conseil général de la Vienne – DEA, Responsable du pôle Eau
M. Fabien BERGE	Conseil général de la Vienne – DEA, animateur du Schéma Départemental de l'Eau
M. Arnaud JACQUET	GEO-HYD
M. Yann LE BIHEN	SCE
Mme Maëlle DELABRE	GEO-HYD

### Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 30 septembre 2013
2. Rappel de ce qu'est le SAGE, point d'avancement de l'élaboration
3. Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE
4. Composition des commissions de travail du SAGE
5. Rapport d'activités de la CLE de l'année 2013
6. Points d'information :
  - a. Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
  - b. Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
  - c. Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne – désignation de représentants de la CLE au sein des comités du SDE



M. RAMBLIERE, Président de la CLE, remercie les membres de la CLE pour leur participation à la réunion.

Il introduit la réunion en rappelant les différentes étapes d'élaboration du SAGE depuis l'installation de la Commission Locale de l'Eau (la CLE) en 2010 : réalisation de l'état initial du SAGE, validé par la CLE en juin 2011, réalisation du diagnostic, validé en novembre 2012, réalisation du scénario tendanciel du SAGE, validé en septembre 2013.

Ces étapes ont notamment permis de :

- faire la synthèse de l'état de la ressource en eau, des milieux et des usages,
- définir les enjeux et objectifs de gestion de l'eau sur le bassin du Clain,
- d'évaluer, au regard du scénario tendanciel, si ces enjeux et objectifs seront satisfaits ou non.

Pour les objectifs non satisfaits, M. RAMBLIERE précise qu'il convient à présent de définir les actions et dispositions à mettre en œuvre pour répondre à ces objectifs dans le cadre de l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE.

Cette phase prospective est essentielle car elle doit aboutir à la définition de la stratégie de la CLE vis à vis de l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du SAGE.

La réunion est ainsi plus particulièrement consacrée au lancement de cette phase d'élaboration des scénarios alternatifs et du choix de la stratégie.

Il ajoute que, suite aux élections municipales, la composition de la CLE du SAGE Clain a été modifiée par arrêté préfectoral du 13 octobre 2014. 8 nouveaux élus nous rejoignent pour travailler à l'élaboration du SAGE.

### **1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA CLE DU 30/09/13**

➔ Les membres de la CLE valident le compte-rendu de la dernière réunion de la CLE.

Aucune modification n'est apportée.

## 2. RAPPEL DE CE QU'EST LE SAGE, POINT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION

*cf. diaporama*

Mme ETIENNE fait une présentation synthétique de ce qu'est le SAGE, du bassin du Clain, des enjeux de gestion de l'eau et de l'histoire du SAGE Clain. Elle invite notamment les nouveaux membres de la CLE à la solliciter directement pour plus d'informations sur cette présentation.

## 3. METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION DES SCENARIOS ALTERNATIFS ET LE CHOIX DE LA STRATEGIE DU SAGE

*Cf. diaporama*

Mlle DELABRE présente la méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE.

Cette présentation appelle les remarques ou questions suivantes.

■ M. AUDE demande si un représentant de l'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements pour l'irrigation doit intégrer la CLE obligatoirement.

Mme ETIENNE répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'obligation réglementaire d'intégrer un représentant de l'OUGC mais ce point fera l'objet d'une vérification suite à la réunion.

*Après vérification, le code de l'environnement prévoit effectivement l'intégration d'un représentant de l'OUGC à la CLE : article R212-30 : « Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées comprend au moins un représentant [...] des organismes uniques bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation ».*

*Pour le bassin du Clain, l'OUGC désigné est la Chambre d'agriculture de la Vienne qui est membre de la CLE.*

■ M. PELLERIN indique que l'analyse coût-bénéfice qui est prévu dans le cadre de l'évaluation des scénarios alternatifs est compliquée à faire mais nécessaire notamment pour les bénéficiaires non marchands. Il précise qu'avec cette phase de scénarios alternatifs et stratégie, on rentre dans le dur de l'élaboration du SAGE.

Il demande quelle sera le processus de validation et donne l'exemple du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin : des objectifs plus ou moins ambitieux étaient soumis au débat avant de parler de moyens à mettre en œuvre, il y a eu ainsi des validations intermédiaires de la CLE, enjeu par enjeu afin d'éviter d'avoir à valider tout en même temps à la fin.

Mme DELABRE précise qu'il n'y a pas de validation intermédiaire enjeu par enjeu prévue. Les enjeux et objectifs du SAGE ont été validés dans les phases précédentes. En phase de scénarios alternatifs, il est proposé pour chaque objectif défini par la CLE d'identifier une série de mesures. Les niveaux d'ambition peuvent porter sur les moyens par exemple ou sur le territoire concerné (priorisation des territoires).

M. PELLERIN souhaite que la CLE puisse débattre et choisir des niveaux d'ambition des objectifs, au-delà des niveaux d'ambition sur les moyens, ou les critères géographique et temporel. Il donne l'exemple des teneurs en nitrates des eaux superficielles : est-ce que la CLE souhaite des eaux à 25mg/l, à 10 mg/l, à 50mg/l ?

Mme DELABRE indique que cela peut être proposé en commission thématique et discuté ensuite en bureau de CLE, en inter-commission et en CLE. Néanmoins, les choix évoqués par M. PELLERIN interviendront dans la phase de choix de la stratégie où il faut effectivement choisir un projet politique pour la CLE.

M. JACQUET indique que les objectifs ont été définis par la CLE dans la phase de diagnostic / scénario tendanciel. Le travail proposé aujourd'hui est plus un travail sur les mesures. Les objectifs ont été dimensionnés dans des logiques d'atteinte du bon état. Les mesures proposées seront donc plus des mesures en termes de leviers d'actions pour atteindre ces objectifs. Ces derniers peuvent être chiffrés car le bon état est défini par un certain nombre de valeurs.

M. JACQUET ajoute que tant que le projet de SAGE n'est pas validé, des modifications peuvent être apportées sur la formulation des objectifs et sur les mesures.

Mme FARINEAU rejoint les propos de M. PELLERIN et souligne la nécessité de chiffrer les objectifs afin notamment de dimensionner les mesures par la suite.

Mme NORMAND indique que les mesures et leur évaluation permettront d'alimenter les débats sur le choix du niveau d'ambition de l'ensemble des objectifs de manière transversale. Le choix pourra être fait en ayant pleinement conscience des conséquences en termes d'ampleur des actions à réaliser pour atteindre les objectifs.

Mme ETIENNE précise que les scénarios alternatifs permettront de définir différents niveaux d'objectifs avec différents niveaux de mesures en face et que c'est dans la phase de stratégie que les choix devront se faire.

M. JACQUET rappelle que les objectifs de bon état des eaux ou les normes AEP par exemple sont chiffrés et qu'ils sont déjà assez ambitieux. Par ailleurs, il précise qu'il n'est pas forcément évident de définir le niveau de mesures qui permettra d'atteindre tel ou tel objectif chiffré. Pour illustrer ces propos, il donne l'exemple des travaux en rivière : on ne sait pas si la restauration de 10 km de rivière permettra de gagner une classe au niveau des indices biologiques.

M. PELLERIN ajoute qu'il convient de bien dissocier les choses : les moyens à mettre en œuvre ne doivent pas limiter les ambitions.

- M. CAIGNEAUX indique qu'il est d'accord avec la demande de M. PELLERIN. Par ailleurs, il demande quel SDAGE sera pris en compte dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

Il est précisé que le SAGE du Clain devra être compatible avec le futur SDAGE Loire Bretagne qui doit être approuvé fin 2015. Le projet de SDAGE servira donc de base de travail dans la suite de l'élaboration du SAGE. Une réunion de la CLE devra d'ailleurs être organisée courant février pour rendre un avis sur le projet de SDAGE.

- M. LUCQUET indique qu'il est important de travailler en interconnexion et de prendre en compte la transversalité entre les différents objectifs. Des mesures définies pour répondre à un objectif peuvent effectivement concourir à l'atteinte d'autres objectifs. Il demande quand l'inter-commission sera réunie.

Mme DELABRE précise que les commissions de travail du SAGE seront réunies en inter-commission une fois dans le cadre de l'élaboration des scénarios alternatifs et une fois dans le cadre de la stratégie pour avoir cette vision transversale des objectifs. Le travail d'harmonisation et de transversalité fait partie du travail de formalisation du programme d'actions du SAGE fait par le bureau d'études après les commissions afin de présenter un programme d'actions complet et cohérent au bureau.

- M. AUDE demande si la composition des commissions de travail est cadrée réglementairement.

Mme ETIENNE précise que la composition des commissions de travail n'est pas cadrée réglementairement et que c'est la CLE qui a décidé et validé cette composition lors de la phase d'élaboration de l'état initial. Il est proposé que les nouveaux membres de la CLE puissent intégrer ces commissions s'ils le souhaitent.

- M. AUDE est très intéressé par la partie économique et compte sur cette analyse pour juger de la pertinence des propositions. Il ajoute que certains objectifs apparaissent plus lointains et plus difficiles à atteindre comme pour les nitrates : des programmes d'actions ont été réalisés ou sont en cours et permettent de stabiliser les teneurs en nitrates. Pour lui, il faut laisser le temps aux nouveaux programmes de faire effet avant de redéfinir des objectifs dans le SAGE qui pourraient être réhabilités pour une certaine population.

- Mme PRIOL rejoint les propos de M. LUCQUET concernant la transversalité. Elle demande combien de réunions de commissions seront nécessaires pour balayer l'ensemble des objectifs et demande pourquoi ne pas faire la réunion inter-commission avant la réunion du bureau de CLE.

Mme DELABRE précise qu'il est proposé une série de réunions des commissions de travail (3 réunions) puis la réunion en inter-commission dans le cadre de l'élaboration des scénarios alternatifs. Deux réunions du bureau sont prévues : une avant et une après la réunion de l'inter-commission. Elle précise que des réunions supplémentaires pourront être organisées si nécessaire.

Mme NORMAND précise qu'il est recherché un travail collectif pour formaliser un consensus, c'est pourquoi les réunions en commissions sont privilégiées. La méthode sera adaptée si nécessaire dans la suite de l'étude.

M. JACQUET indique que lors de la phase stratégie, le travail permet de prendre de la hauteur et permet à la CLE de définir son message politique et ses priorités.

#### 4. COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU SAGE

*Cf. diaporama*

Mme ETIENNE rappelle le rôle des commissions de travail et indique que les nouveaux membres de la CLE peuvent s'inscrire à une ou plusieurs des commissions pour y participer. Les prochaines réunions des commissions auront lieu à Smarves à l'espace Rabelais les 1<sup>er</sup> et 2 décembre.

#### 5. RAPPORTS D'ACTIVITES DE LA CLE DE L'ANNEE 2013

*Cf. diaporama*

➔ Le rapport d'activités de la CLE de l'année 2013 est validé à l'unanimité par les membres de la CLE.

#### 5. POINTS D'INFORMATION

*Cf. diaporama*

##### a. Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud

Mme ETIENNE rappelle le contexte et objectifs de l'étude et fait état de l'avancement de l'étude.

##### b. Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables

Mme ETIENNE précise que suite à la réalisation de l'étude de pré-localisation des zones humides probables, il convient à présent de :

- travailler sur la réalisation d'un guide méthodologique pour proposer une méthodologie commune d'inventaire de terrain de zones humides aux collectivités du bassin
- définir des dispositions dans la suite de l'élaboration du SAGE concernant les zones humides.

■ M. LAMBERT souhaite que les acteurs de terrain soient associés, aussi bien les agriculteurs que les associations de protection de l'environnement, à la réalisation des inventaires de terrain. Il évoque la réalisation d'inventaires dans le cadre de la LGV qui ont été selon lui mal faits, il souhaite que cela ne se reproduise pas. Il regrette que la chambre d'agriculture n'ait pas encore été associée pour la rédaction de ce guide.

Mme NORMAND précise que ce guide n'est qu'au stade de première version provisoire. En effet, un projet a été rédigé en interne au Conseil général par les remplaçants de Mme ETIENNE pendant son congé maternité : il a été jugé préférable d'attendre le retour de Mme ETIENNE pour présenter et discuter de ce projet de guide au comité de pilotage Zones humides.

Le projet de guide intègre :

- les éléments d'information pour les décideurs locaux qui n'ont pas forcément les compétences « zones humides » (définition d'une zone humide, intégration dans les documents d'urbanisme...),
- les éléments techniques pour le cahier des charges de réalisation d'inventaires de terrain des zones humides,
- un volet concertation pour l'association des acteurs locaux.

■ Mme LEGRAND indique que l'EPTB Vienne a diffusé un guide méthodologique sur les zones humides. Elle ajoute qu'il convient de prendre en compte le SRCE, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, qui est terminé et qui sera transmis à tous les élus de la région pour avis. Le SRCE sera l'occasion pour les élus de prendre connaissance d'une cartographie au 1/100 000<sup>ème</sup>. Le SRCE devrait être voté en juin 2015 après consultation des élus (de janvier à mars 2015) et enquête publique.

Mme NORMAND précise que le SRCE a été évoqué dans le guide et qu'il reste à prendre en compte la cartographie des zones humides qui y figure.

■ M. PELLERIN souhaite insister sur le fait que les inventaires de terrain ne sont que des inventaires de connaissance qui n'ont pas d'ambition d'exhaustivité et qu'ils n'empêchent pas de faire des investigations plus poussées dans le cas d'un projet (LGV par exemple). Sur d'autres territoires, des inventaires sont réalisés, c'est long et complexe mais ça avance.

Il demande si la problématique des plans d'eau est intégrée dans le guide.

Mme NORMAND précise que l'inventaire des étangs est pris en compte dans le guide, peut-être pas de manière assez précise à l'heure actuelle et que cet aspect pourra être développé.

#### **c. Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne – désignation de représentants de la CLE au sein des comités du SDE**

M. BLU présente les objectifs du Schéma Départemental de l'Eau, le calendrier d'élaboration et les différentes instances mises en place.

■ Mme LEGRAND propose de se rapprocher du monde universitaire (ENSIP) et de l'observatoire régional de la santé pour les associer à cette démarche.

Mme NORMAND répond que ces structures pourront être contactées.

■ M. PELLERIN indique que la démarche est intéressante et souhaite qu'il puisse y avoir une information faite à la CLE sur l'avancement du SDE et son contenu.

Il est répondu qu'il sera tout à fait possible de faire des points d'information sur le SDE en CLE.

M. RAMBLIERE indique que des représentants de la CLE doivent être désignés pour siéger au sein des différentes instances de concertation du SDE : le comité de pilotage et les 5 comités thématiques.

Après discussion, les désignations sont faites :

- Comité de pilotage : Françoise MICAULT
- Comité AEP : Jean-Claude BOUTET
- Comité Assainissement : Henri RENAUDEAU
- Comité Milieux : Michel MALLET
- Comité Usages : Guy GRATTEAU
- Comité Politiques publiques : Marie LEGRAND



L'ensemble des sujets ayant été examiné, le Président de la CLE remercie les participants de leur présence et lève la séance à 11h30.



CLE - 7 novembre 2014

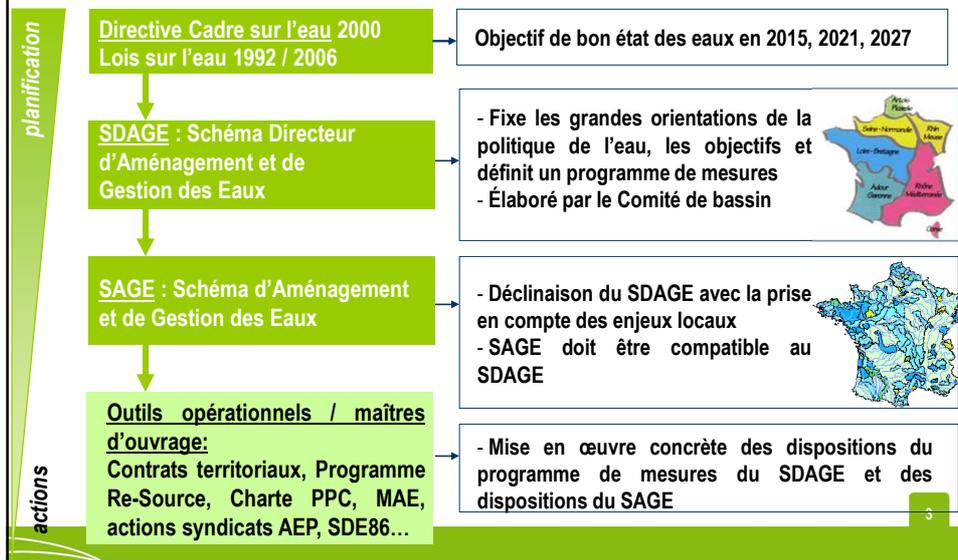


## Ordre du jour

*Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 30 septembre 2013*

- 1 Rappel de ce qu'est le SAGE, point d'avancement de l'élaboration**
- 2 Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE**
- 3 Composition des commissions de travail du SAGE**
- 4 Rapport d'activités de la CLE de l'année 2013**
- 5 Points d'information :**
  - Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
  - Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
  - Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne - désignation de représentants de la CLE au sein des comités du SDE

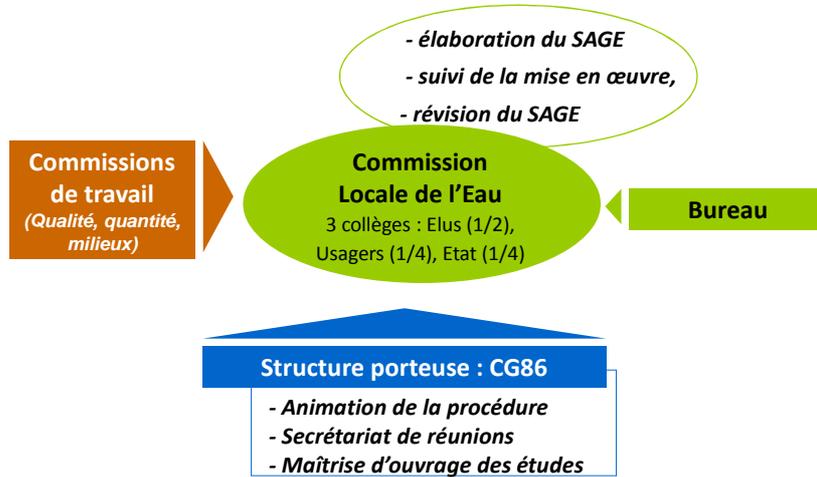
2



- **Le SAGE :**
  - un document de planification
  - à portée réglementaire
  - qui fixe collectivement des objectifs, des dispositions et des règles pour une gestion équilibrée et durable de l'eau sur un territoire cohérent.

*C'est donc l'outil de définition d'une politique locale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques = cadre de référence*

## Une démarche concertée



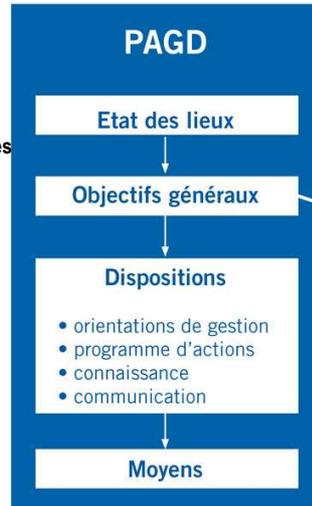
## Une démarche de longue haleine

- Arrêté de périmètre SAGE Clain : janvier 2009
- Arrêté de composition de la CLE : janvier 2010
- Calendrier d'élaboration du SAGE Clain :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Etat initial</b> <i>(description des usages et des milieux naturels)</i>  <b>Validé en Juin 2011</b>	<b>Diagnostic</b> <i>(identification et hiérarchisation des enjeux)</i>  <b>Validé en nov. 2012</b>	<b>Scénario tendanciel</b> <i>(Perspectives d'évolution des milieux et usages)</i>  <b>Validé en sept. 2013</b>	<b>Scénarios alternatifs</b> <i>(propositions de solutions)</i>	<b>Choix de la stratégie</b> <i>(formulation du projet)</i>	<b>Écriture du SAGE</b> <i>(rédaction du document)</i>	<b>Consultation</b> <b>Enquête publique</b>  <b>Approbation du SAGE par arrêté préfectoral</b>

## Contenu du SAGE

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques



Opposable à l'administration

## Documents graphiques

illustrent le PAGD et le règlement

## Règlement

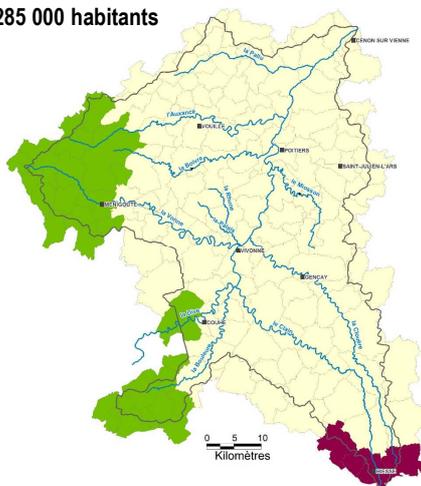
### Règles

- Priorités d'usages, répartition des volumes prélevés
- Règles applicables aux IOTA de la nomenclature Eau, aux ICPE et exploitations agricoles qui épandent, aux opérations à impacts cumulés significatifs (hors IOTA eau)
- Règles applicables dans les aires d'alimentation des captages AEP, les zones d'érosion, les ZHIEP, les ZSGE
- Mesures pour améliorer le transport des sédiments et la continuité écologique (obligation d'ouverture de vannages)

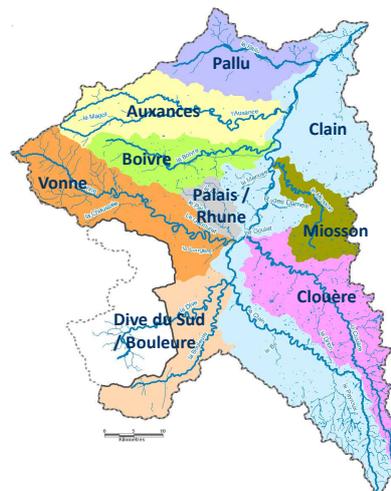
Opposable au tiers

## Le périmètre du SAGE Clain

- 2882 km<sup>2</sup>
- 157 communes sur 3 départements
- 285 000 habitants



- 8 affluents principaux
- 2 nappes d'eau souterraines principales : infratoarcien et supratoarcien



## Les enseignements du diagnostic

- Un déséquilibre chronique entre besoins et ressource en période d'étiage affectant les milieux et les usages par des assecs récurrents et des restrictions fréquentes
- Une alimentation en eau potable fortement dépendante de ressources vulnérables aux pollutions diffuses, dégradées par les nitrates et les pesticides principalement d'origine agricole
- Une nappe de l'infratoarcien de bonne qualité, réservée à l'AEP, mais concentrée en fluor et peu prélevée pour l'AEP
- Une qualité satisfaisante pour les macropolluants (azote, phosphore...) grâce à une amélioration des rejets de l'assainissement
- Des milieux à potentiel écologique mais dégradés par les travaux hydrauliques, les ouvrages en rivière, les assecs, les plans d'eau et n'assurant plus leurs fonctionnalités (auto-épuration, vie biologique, hydrologie...)
- L'alimentation en eau potable de Grand Poitiers satisfaite à l'heure actuelle mais non assurée à moyen et long terme en cas d'étiage sévère et en période de pointe (en lien avec la dégradation de la qualité des eaux par les nitrates)
- Des maîtrises d'ouvrage existantes à réorganiser, d'autres à préciser
- Le portage du SAGE en phase de mise en œuvre à assurer

## Rappel des enjeux et objectifs identifiés

### 6 grands enjeux pour le SAGE...

- Alimentation en eau potable
- Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage
- Gestion qualitative de la ressource
- Fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques
- Gestion des crues et des risques associés
- Gouvernance de la gestion intégrée de l'eau (enjeu transversal)



## Rappel des enjeux et objectifs identifiés

... traduits en 12 objectifs

Objectifs identifiés à l'issue du diagnostic	Plus-value du SAGE	Satisfaction de l'objectif « sans le SAGE »	Etude de scénarios alternatifs ?
1. Sécurisation de l'AEP	Forte	Partielle car actions curatives (interconnexions, traitement) mais ressource reste dégradée par nitrates et phytosanitaires principalement	OUI pour ce qui relève des actions préventives = objectif n°2 / NON pour ce qui relève des actions curatives
2. Réduction de la pollution par les nitrates et les pesticides	Forte	Partielle car actions en cours mais effet limité et insuffisant	Oui
3. Réduction de la pollution organique	Moyenne	Partielle à court terme, satisfait à long terme	Non
4. Maîtrise de la pollution par les substances dangereuses	Moyenne	Partielle car actions de connaissance en cours, pas de réduction attendue	Oui
5. Partage de la ressource et atteinte de l'équilibre entre besoins et ressources	Forte	Partielle : satisfaction de l'objectif pour le volet agricole – actions d'économies à développer pour les autres usages	Oui
6. Réduction de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des biens et des personnes	Moyenne	Partielle car actions en place (PPRI...) – actions complémentaires à développer pour réduire la vulnérabilité, la culture du risque	Oui
7. Restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	Forte	Partielle car actions en cours pas sur l'ensemble du bassin, améliorations sur le long terme	Oui
8. Restauration, préservation et gestion des zones humides et des têtes de bassin versant pour maintenir leurs fonctionnalités	Forte	Partielle car actions en cours pour zones humides, dégradations possibles sur certains secteurs	Oui
9. Réduction de l'impact des plans d'eau, notamment en tête de bassin versant	Forte	Non car pas d'actions spécifiques en cours	Oui
10. Pérennisation du portage du SAGE, coordination et appui à la mise en œuvre des actions du SAGE	Forte	Partielle : maîtrise d'ouvrage existante en cours de réforme et à identifier pour certaines actions	Oui
11. Sensibilisation et information des acteurs de l'eau et des citoyens	Moyenne	Partielle : actions en cours à renforcer	Oui
12. Maîtrise des coûts de la gestion de l'eau	Moyenne	Non : absence de suivi des coûts de la gestion de l'eau, à développer	Oui

CLE – 7 novembre 2014

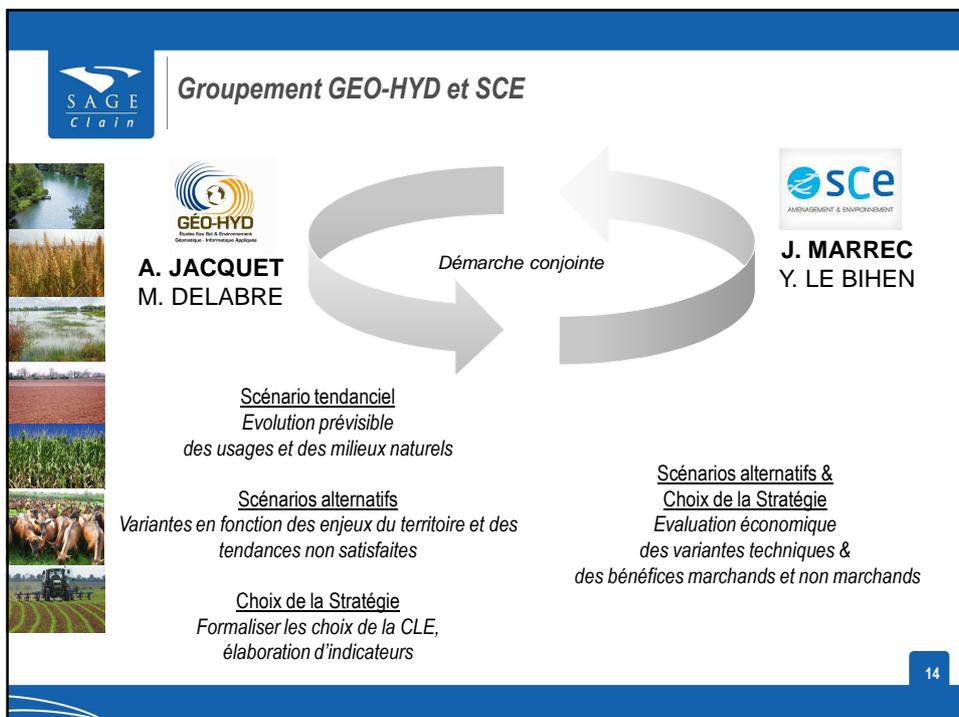
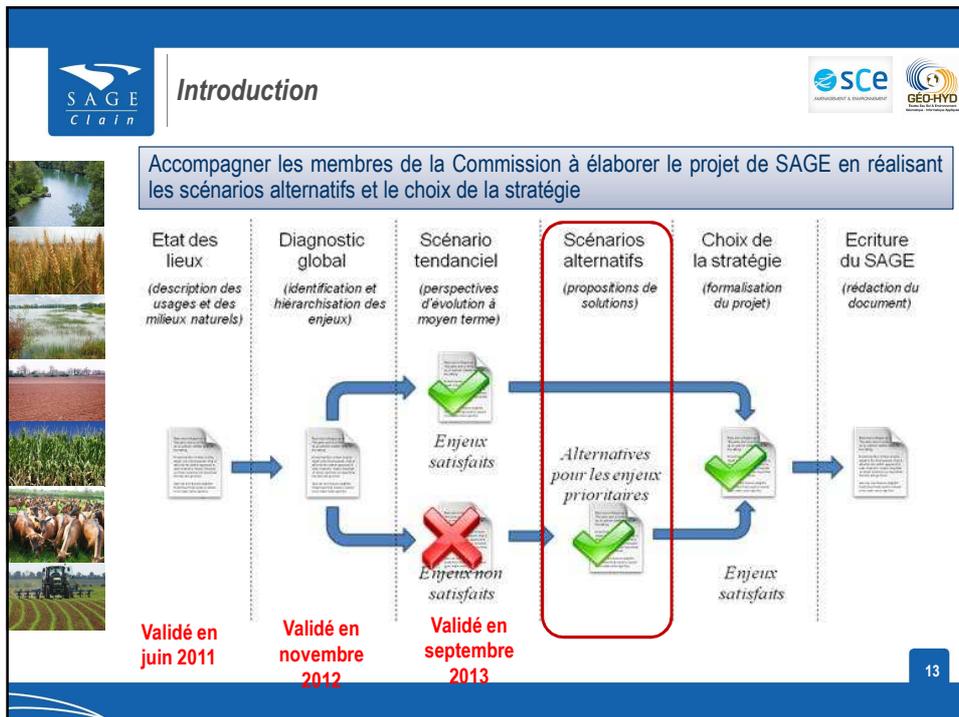


## Ordre du jour

Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 30 septembre 2013

- 1 Rappel de ce qu'est le SAGE, point d'avancement de l'élaboration
- 2 **Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE**
- 3 Composition des commissions de travail du SAGE
- 4 Rapport d'activités de la CLE de l'année 2013
- 5 Points d'information :
  - Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
  - Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
  - Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne – désignation de représentants de la CLE au sein des comités du SDE

12



**Enjeux = 6**

- Thèmes / orientations principales
- Affichage stratégique des priorités

Phase de diagnostic



**Objectifs = 12**

- Résultat que l'on veut atteindre
- Précis et mesurable (indicateurs)



**Mesures**

- Moyens d'atteindre l'objectif
- Constituent le plan d'actions
- Maîtrise d'ouvrage pressentie

Phase de SCENARIOS

OBJECTIFS

ENJEUX

MESURES	Dimensionnement	Chiffrage	Suivi	Éléments de faisabilité
	<p>Type de mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisationnelle</li> <li>- Communication</li> <li>- Etude</li> <li>- Opérationnelle</li> </ul> <p>Niveau de priorité pour la mise en œuvre</p>	<p>Ambition 1 :</p> <p>Ambition 2 :</p> <p>Ambition 3 :</p>	<p>Coûts selon les niveaux d'ambition</p>	<p>Indicateurs de suivi</p>

Analyser des stratégies spécifiques pour les enjeux jugés prioritaires et non satisfaits à l'issue du scénario tendanciel

### ■ Méthode

- Proposer pour chaque objectif une ou plusieurs mesures pour répondre à l'objectif
- Etablir différents scénarios : niveaux d'ambition différents, moyens à mettre en œuvre différents...
- Évaluer la faisabilité des scénarios sur un plan technique, financier, organisationnel, réglementaire, socio-économique
- Formaliser des indices de faisabilité et d'efficacité permettant une hiérarchisation des mesures

➤ Réflexion le plus tôt possible sur la mise en œuvre, notamment MO

### ■ Ambition

- Concourir à minima à l'atteinte des objectifs DCE et du SDAGE = SOCLE du Sage
- Concourir à satisfaire à des enjeux spécifiques du bassin versant

### ■ Commissions thématiques => proposer des moyens pour atteindre les objectifs du SAGE

- Rappel des conclusions des phases précédentes
- Travail en petits ateliers d'une dizaine de participants : réflexion individuelle puis tour de table
- Restitution plénière

➤ Bureau d'études : Tri des propositions en fonction de leur faisabilité, formalisation des idées proposées

### ■ Bureau de la CLE => validation/ajustements des actions et du chiffrage

- Justification sur les mesures retenues et non retenues
- Dimensionnement des mesures avec niveaux d'ambition
- Chiffrage des mesures
- Analyse Coûts-Bénéfices globale

### ■ Intercommission => présentation des scénarios formalisés

### ■ Bureau => validation des derniers ajustements

### ■ CLE => approbation des scénarios



- **Evaluation des coûts de mise en œuvre des scénarios**
- **Coûts estimés sur 10 ans**
- **L'estimation des coûts porte sur :**
  - **Les coûts d'investissements**
  - **Les coûts de fonctionnement** et d'actions récurrentes (actions de conseil, travaux pluriannuels, suivi...)
  - **les impacts économiques** liés à certaines actions (surcoûts indirects pour les activités ...)
- **Les coûts sont différents des budgets**
  - **Enveloppe estimée globalement**, pour l'ensemble des acteurs (publics et privés). Sans définition précise à ce stade des financements.
  - **Pour certains enjeux, les coûts portent sur des actions allant plus loin que les programmes actuels**, impliquant donc des modes de financements nouveaux à mettre en place.



- **Evaluation des bénéfices de la mise en œuvre du SAGE**
- **Bénéfices marchands** : impact positif de l'amélioration des ressources et milieux sur des activités économiques. Exemples : traitement AEP, activités de tourisme ou de loisir.
- **Bénéfices non marchands** : valeur attribuée à l'amélioration des ressources et milieux qui n'est pas matérialisée par un usage économique :
  - Non usagers : valeur d'existence, valeur altruiste, valeur de lègue
  - Usagers : bien-être supplémentaire dans le cadre de la pratique d'une activité (promenade, kayak, pêche, etc.)
- **Analyse coûts bénéfices**
  - Comparaison des coûts des scénarios avec les bénéfices attendus
  - Comparaison à une **large échelle temporelle** (30 à 60 ans) afin de comparer des coûts à supporter dès le départ avec des bénéfices qui apparaîtront plus progressivement (inertie des masses d'eau souterraines, temps de réponse des cours d'eau...)

Formaliser le consensus entre les acteurs sur les objectifs (ambitions) et les moyens (dispositions) à partir du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs

### ▪ Méthode

- Travail préalable de formalisation de plusieurs chemins avec la cellule d'animation à partir des différents niveaux d'ambitions

*Identification des objectifs SDAGE Loire-Bretagne, ambitions de développement local, articulation avec les programmes en cours (PAOT, ...), organisation des collectivités et capacités financières, volonté politique, ...*

- Discussion et validation progressive d'une stratégie avec l'ensemble des commissions

### ▪ Objectif

Rédaction d'un document synthétique qui traduit l'accord entre les acteurs

Formaliser le consensus entre les acteurs sur les objectifs (ambitions) et les moyens (dispositions) à partir du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs

**Exemple**

Thèmes	Sous thèmes	Ambition basse	Ambition moyenne	Ambition haute
Quantité	AEP	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Industrie	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Agriculture	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Qualité	Assainissement domestique	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Assainissement industriel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Pollution diffuse Nitrates	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Milieux	Pollution diffuse Pesticides	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Continuité	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Morphologie	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Plans d'eau	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Gouvernance	Zones humides	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	CLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	MO Locales	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3

▮ Niveau d'ambition nécessaire pour assurer la compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne

Stratégie 1

Stratégie 2

Stratégie 3

### Scénarios alternatifs (9 mois)

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
	Août 2014	septembre 2014	Octobre 2014	Novembre 2014	Décembre 2014	Janvier 2015	Février 2015	Mars 2015	Mi-Avril 2015
Bureau de la CLE			B1			B2		B3	
Commissions thématiques				COM1		INTERCOM			
CLE				CLE1					CLE2

Bureau 1 (14 octobre) : lancement

**CLE 1 (7 novembre) : lancement**

**Commissions de travail : propositions de mesures**

**Dates :  
1<sup>er</sup> et 2 décembre**

↓  
Elections départementales en mars

Bureau 2 : présentation des scénarios alternatifs, évaluation économique

**INTERCOM : présentation des scénarios alternatifs, évaluation économique**

Bureau 3 : ajustements des scénarios

**CLE2 : Validation des scénarios alternatifs**

### Stratégie du SAGE (8 mois)

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8
	Mai 2015	Juin 2015	Juillet 2015	Août 2015	Septembre 2015	Octobre 2015	Novembre 2015	Décembre 2015
Bureau de la CLE	B4				B5			
Commissions thématiques		INTERCOM.						
CLE							CLE3	

B4 : Méthodologie d'évaluation des scénarios au regard des objectifs collectifs

**Intercommission : présentation / discussion de l'évaluation des scénarios au regard des objectifs collectifs / stratégie**

B5 : Discussion du choix de la stratégie

**CLE3 : Choix de la stratégie**

Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 30 septembre 2013

- 1 **Rappel de ce qu'est le SAGE, point d'avancement de l'élaboration**
- 2 **Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE**
- 3 **Composition des commissions de travail du SAGE**
- 4 **Rapport d'activités de la CLE de l'année 2013**
- 5 **Points d'information :**
  - Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
  - Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
  - Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne – désignation de représentants de la CLE au sein des comités du SDE



## Composition des commissions de travail du SAGE

- Rôle de réflexion, de proposition et de concertation locale tout au long de l'élaboration du SAGE

- 3 commissions thématiques : Qualité / Quantité / Milieux

→ Suite à la modification de la composition de la CLE, possibilité d'intégrer les commissions de travail pour les nouveaux membres

*(Grand Poitiers, Siveer, CAPC, SMAC, SMCS, Communes de St Georges les Baillargeaux / Quincay / Ménigoute)*

25

CLE – 7 novembre 2014



## Ordre du jour

*Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 30 septembre 2013*

- 1** Rappel de ce qu'est le SAGE, point d'avancement de l'élaboration
- 2** Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE
- 3** Composition des commissions de travail du SAGE
- 4** Rapport d'activités de la CLE de l'année 2013
- 5** Points d'information :
  - Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
  - Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
  - Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne – désignation de représentants de la CLE au sein des comités du SDE

26



## Rapport d'activités de la CLE de l'année 2013



- **Obligation réglementaire (Article R212-34 du code de l'environnement)**
- **Contenu :**
  - Le bassin du Clain et les enjeux de gestion de l'eau
  - Historique et avancement de l'élaboration du SAGE
  - Les instances du SAGE (CLE, Bureau, commissions de travail)
  - Les études
  - L'information et la communication
  - Le suivi et les avis sur les projets en cours
  - Les moyens du SAGE

➔ **Projet de rapport d'activités 2013 soumis à la validation de la CLE**

27

CLE – 7 novembre 2014



## Ordre du jour

*Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 30 septembre 2013*

- 1** Rappel de ce qu'est le SAGE, point d'avancement de l'élaboration
- 2** Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE
- 3** Composition des commissions de travail du SAGE
- 4** Rapport d'activités de la CLE de l'année 2013
- 5** Points d'information :
  - Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
  - Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
  - Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne – désignation de représentants de la CLE au sein des comités du SDE

28

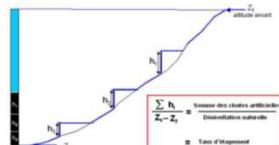


- Un outil d'aide à la décision pour restaurer la continuité écologique qui tient compte de la dimension socio-économique du devenir des ouvrages
    - Pour les propriétaires d'ouvrages, un accompagnement dans la mise en œuvre du classement des cours d'eau en liste 2
    - Pour les syndicats rivière (SMAC / SMCS) : volet opérationnel dans le cadre du CTMA Clain pour la restauration de la continuité écologique
    - Pour la Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain : volet planification de la gestion de l'eau sur le bassin du Clain / base pour établir le plan d'actions de restauration de la continuité écologique demandé par le SDAGE
- ➔ Restaurer la qualité physique des cours d'eau les plus impactés par les ouvrages sur le bassin (Clain médian, Clain aval et Dive du Sud aval)



- Axe Clain de Sommières du Clain à la confluence avec la Vienne : 45 ouvrages
    - Clain aval : 20 ouvrages
    - Clain médian : 25 ouvrages
  - Dive du sud : 11 ouvrages
- ➔ Au total : 56 ouvrages

(dont un avec projet d'aménagement avancé)



**Taux d'étagement (%) par secteur**  
(uniquement pour les rangs 3 et 4)

Non connu
80 - 100 % : Mauvais
60 - 80 % : Médiocre
40 - 60 % : Moyen
20 - 40 % : Bon



**Phase 1 : Etat des lieux / Pré-diagnostic**



**Phase 2 : Diagnostic partagé**



En cours

**Phase 3 : Scénarios d'aménagement**



**Phase 4 : APD**

(Sur 2 ouvrages : les Bordes et la filature de Ligugé)

- Mars 2013 : 3 réunions d'information pour les propriétaires, usagers, riverains, collectivités
- Mars à Septembre 2013 : visite terrain des 55 ouvrages

- Novembre 2013 : Journée technique
- Décembre 2013 : 5 journées d'échange avec les propriétaires
- Validation par le Copil en mars 2014 des phases 1 & 2

- 23 octobre 2014 : validation par le comité de pilotage des scénarios à étudier par ouvrage
- Nov. Déc. 2014 : Etude des scénarios par CE3E
- Janvier 2015 : Journée technique, journées d'échange

Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 30 septembre 2013

- 1 **Rappel de ce qu'est le SAGE, point d'avancement de l'élaboration**
- 2 **Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE**
- 3 **Composition des commissions de travail du SAGE**
- 4 **Rapport d'activités de la CLE de l'année 2013**
- 5 **Points d'information :**
  - Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
  - Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
  - Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne – désignation de représentants de la CLE au sein des comités du SDE



- **L'étude de pré-localisation, finalisée en 2013, a permis de :**
  - définir des enveloppes de probabilité de présence de zones humides sur le périmètre du SAGE
  - de mettre en évidence les secteurs où la réalisation d'inventaires de terrain de zones humides est prioritaire
  
- **Suites à donner : rédaction d'un guide méthodologique pour la réalisation des inventaires de terrain de zones humides**
  - Version provisoire rédigée en interne au CG,
  - A faire :
    - Présentation au COPIL « zones humides » pour discussion / modification
    - Présentation à la CLE pour validation
    - Diffusion auprès des EPCI du territoire
  
- **Suites à donner : définition de mesures relatives à l'inventaire et à la gestion des zones humides dans les documents du SAGE**

*Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 30 septembre 2013*

- 1 Rappel de ce qu'est le SAGE, point d'avancement de l'élaboration**
- 2 Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE**
- 3 Composition des commissions de travail du SAGE**
- 4 Rapport d'activités de la CLE de l'année 2013**
- 5 Points d'information :**
  - Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
  - Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
  - Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne – désignation de représentants de la CLE au sein des comités du SDE



## Points d'information : Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne

- *Présentation par le CG86*

35



## Points d'information : Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne

- **Désignation de représentants de la CLE au sein des comités du SDE**
  - Comité de pilotage
  - Comité technique restreint
    - *Animatrice du SAGE*
  - 5 comités thématiques
    - Alimentation en Eau Potable
    - Assainissement
    - Milieux Aquatiques
    - Usages de l'eau
    - Politiques publiques de l'eau

36



## Rappel des prochaines réunions

**Lundi 1er décembre à 14h30 : COMMISSION « MILIEUX AQUATIQUES »**

**Mardi 2 décembre à 9h30 : COMMISSION « QUALITE »**

**Mardi 2 décembre à 14h30 : COMMISSION « QUANTITE »**

*(Lieu à définir)*



**G<sub>2</sub>C**  
environnement

Conseil  
Général  
de la  
Vienne

Préfecture de la Vienne  
PRÉFET DE LA VIENNE

Commissariat général à l'égalité  
du territoire et à la  
développement durable

L'Europe  
s'engage  
en  
Poitou-Charentes  
avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

## Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne

### Pourquoi un Schéma Départemental de l'Eau ?

**Un constat**

- L'eau est une ressource précieuse et limitée, inégalement répartie sur notre territoire. Malgré les efforts et les actions réalisées, **sa vulnérabilité persiste.**

**Une volonté de co-construction avec tous les acteurs du cycle de l'eau**

- Les enjeux liés à l'eau (préservation, disponibilité, partage) nous concernent tous.

**Des exigences sociétales et réglementaires fortes**

- un renforcement réglementaire : DCE, LEMA, grenelle de l'environnement, des documents de planification (SDAGE, SAGE, ...).

**Un contexte institutionnel en constante mutation expliquant la genèse du projet**



**G<sub>2</sub>C**  
environnement

Conseil  
Général  
de la  
Vienne

Préfecture de la Vienne  
PRÉFET DE LA VIENNE

Commissariat général à l'égalité  
du territoire et à la  
développement durable

L'Europe  
s'engage  
en  
Poitou-Charentes  
avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

## Pourquoi un Schéma Départemental de l'Eau ?

Un état des lieux puis un diagnostic et la définition d'actions prioritaires apparaissent nécessaires pour **renforcer la cohérence** et la **complémentarité des multiples actions** et **optimiser leur efficacité** afin d'atteindre les objectifs de la DCE.

- Le Conseil Général de la Vienne par délibération du 21 décembre 2012 :
  - ✓ adopte le grand principe suivant :
 

*Chaque habitant du Département doit avoir :*

    - accès à une eau potable de bonne qualité,
    - accès à un système d'assainissement adapté,
    - accès à un milieu naturel préservé et de qualité.
  - ✓ décide de lancer un audit de sa politique de l'eau
- Par délibération du 27 septembre 2013, le Conseil Général décide :
  - ✓ de lancer le Schéma Départemental de l'Eau afin d'aboutir à une gestion intégrée de l'eau,
  - ✓ en lien étroit avec l'Etat,
  - ✓ dans un souci de concertation élargie, avec les acteurs et usagers de l'eau.

*Présentation du projet du  
Schéma Départemental de l'Eau*




**Ses principaux objectifs :**

- ✓ **Apporter une vision commune et partagée de l'ensemble des enjeux de l'eau de la Vienne**
- ✓ **Faire ressortir les grandes orientations** dans les domaines de l'eau potable, des milieux aquatiques et de l'assainissement
- ✓ **Déterminer des priorités d'actions** pour concilier tous les usages, mieux partager la ressource, reconquérir la qualité de l'eau et protéger la santé
- ✓ **Faire converger les politiques** des différents acteurs pour une stratégie commune et efficiente
- ✓ **Optimiser l'efficacité des politiques publiques** en faisant émerger l'organisation la plus adaptée à la réalité des territoires

*Présentation du projet du Schéma Départemental de l'Eau*




**La démarche partenariale de l'élaboration de ce Schéma Départemental de l'Eau est novatrice et unique :**

Elle permettra la rédaction d'un **document d'orientation stratégique** répondant aux enjeux de l'eau dans la Vienne à l'horizon des 10 à 15 prochaines années, décliné en :

**3 Schémas Départementaux Spécifiques**

Alimentation en Eau Potable	Milieux Aquatiques	Assainissement
-----------------------------	--------------------	----------------

**2 Thématiques Transversales**

Usages de l'Eau	Politiques Publiques de l'Eau
-----------------	-------------------------------

**Schéma Départemental Global du Grand Cycle de l'Eau**

*+ Document spécifique concernant les orientations du Conseil Général dans le domaine de l'eau*

*Présentation du projet du Schéma Départemental de l'Eau*



